



## AVIS PUBLIC

### **RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NUMÉRO 03-2016 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT (SADRR) DE LA MRC DE L'ISLET MODIFIANT CERTAINS PÉRIMÈTRES URBAINS DE MUNICIPALITÉS, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES CHAPITRES 14 ET 15 ET MODIFIANT CERTAINES GRANDES AFFECTATIONS**

La population de la MRC de L'Islet est informée de l'entrée en vigueur en date du **28 septembre 2016**, du «**Règlement de remplacement numéro 03-2016 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet modifiant certains périmètres urbains de municipalités, abrogeant et remplaçant les chapitres 14 et 15 et modifiant certaines grandes affectations**». Ce règlement a été réputé conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par ce règlement, la MRC de L'Islet et les municipalités concernées poursuivent **les objectifs** suivants :

- Arrimer les périmètres urbains à la réforme cadastrale pour les municipalités qui en ont déjà bénéficié;
- Faciliter la rédaction des règlements de concordance des municipalités en bonifiant les textes et en apportant des corrections aux chapitres 14 et 15;
- S'assurer que les grandes affectations du territoire correspondent aux vocations actuelles du territoire;
- Préciser les limites des grandes affectations et en faciliter leur interprétation sur le terrain afin qu'elles épousent les limites des périmètres urbains ajustées par la rénovation cadastrale.

Le «**Règlement de remplacement numéro 03-2016 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet modifiant certains périmètres urbains de municipalités, abrogeant et remplaçant les chapitres 14 et 15 et modifiant certaines grandes affectations**» est disponible pour consultation au bureau de la MRC de L'Islet (34A, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli), ainsi que dans les bureaux municipaux des municipalités de la MRC de L'Islet.

Donné à Saint-Jean-Port-Joli,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2016.

PATRICK HAMELIN  
DIRECTEUR GÉNÉRAL